



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/098

**OBJET : OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION
2019**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_098-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/098

OBJET : OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_098-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-055 du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2019,

Vu la délibération 2017/167 du 12 décembre 2017 portant sur la convention d'objectifs 2018-2020 ;

Vu la délibération 2018/172 du 18 décembre 2018 portant sur l'annexe n°1 à la convention d'objectifs 2018-2020,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu travaille étroitement avec l'Office de Tourisme de Montesquieu au développement de la politique touristique du territoire, la CCM est d'ailleurs le principal financeur de la structure à 90 %.

La participation de la Communauté de Communes prend plusieurs aspects :

- Une subvention d'exploitation annuelle de 210 000€ réévaluées chaque année en fonction de l'inflation,
- Une subvention exceptionnelle de 46 661€ consentie en 2018,
- Du reversement des recettes de la Taxe de séjour,
- De la prise en charge par la Communauté de Communes de certains frais : informatique, maintenance technique, locations, frais liés à la tenue de la comptabilité, cotisation à l'association route des vins...

Grâce à un travail approfondit de suivi des hébergeurs du territoire, l'Office de Tourisme à réussi à optimiser les recettes fiscales issue de la taxe de séjour. Ces recettes supplémentaires ont fortement évoluées durant les dernières années :

	2 015	2 016	2 017	2 018
Taxe de séjour	12 848,18	31 997,80	47 856,20	200 584,35

Ce travail d'optimisation permet à l'Office de Tourisme de commencer l'année 2019 avec un excédent comptable important d'environ 280 000€ qui équivaut au 3/4 des recettes du budget précédent.

Les prévisions de collecte de taxe de séjour semblent se stabiliser assurant une recette perenne à l'Office de Tourisme pour mener des actions de promotion touristique.

La Communauté de Communes contrairement à l'Office Tourisme est elle contrainte de respecter les engagements de la loi de finances pour 2018, laquelle impose aux collectivité un plafonnement de l'accroissement des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Lors de sa préparation budgétaire, la collectivité a été particulièrement vigilante et à revisité l'ensemble des dépenses.

Compte tenu de l'importante avance de trésorerie de l'Office de Tourisme et des enjeux liés à la maîtrise de ses dépenses, la collectivité a fait le choix de revoir la subvention versée pour 2019 à un montant de 144 213€, qui se décomposera comme suit :

- Subvention contractuelle revalorisée (1,2%) : 212 520€
- Diminuée de
 - dépenses exceptionnelles 2018 : 49 307€
 - promotion de la filière œnotouristique via la route des vins : 13 000€
 - projet d'aménagement touristique de l'aire d'autoroute des graves : 6 000€



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/098

**OBJET : OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION
2019**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_098-DE

***Le Conseil Communautaire à 40 voix pour,
M. Mouclier ne prend pas part au vote :***

- Attribue à l'Office de Tourisme de Montesquieu une subvention annuelle de 144 213 € pour 2019,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement